



Snapshots

Amazon FSx for NetApp ONTAP

NetApp
February 17, 2026

Sommaire

- Snapshots 1
 - Gérer les règles relatives aux snapshots 1
 - Modifier une règle de snapshot 1
 - Assurez la mise en œuvre de snapshots immuables 2
 - Affecter une politique de snapshots à un volume 2
 - Supprimer une politique de snapshots d'un volume 3
 - Supprimer une règle de snapshot 3
 - Activez et modifiez les snapshots pour une conservation à long terme 4
 - Gérer les instantanés d'un volume FSx for ONTAP 5
 - Modifier un instantané 5
 - Accéder à un instantané 6
 - Restaurer les données à partir d'un instantané 6
 - Supprimer un instantané 6

Snapshots

Gérer les règles relatives aux snapshots

Gérez les stratégies de snapshot pour les volumes FSx for ONTAP dans Workload Factory. Une politique de snapshot définit la manière dont le système crée des snapshots pour un volume.

Description de la tâche

Les opérations de gestion des snapshots, telles que l'attribution, la modification et la suppression de règles de snapshots pour les volumes d'un système de fichiers FSX pour ONTAP, sont gérées au niveau des machines virtuelles de stockage. Les règles Snapshot peuvent être partagées avec une seule VM de stockage ou avec toutes les VM de stockage.

Certaines tâches de gestion nécessitent d'associer un lien au système de fichiers FSx for ONTAP . ["En savoir plus sur les liens Workload Factory"](#) .

Par défaut, chaque volume est associé à la règle de snapshot du système de fichiers `default` . Il est recommandé d'utiliser cette règle pour la plupart des workloads.

Modifier une règle de snapshot

Vous pouvez modifier le nom de la stratégie de snapshots, la planification et le nombre de copies à conserver, et activer ou désactiver les snapshots immuables. Il n'est pas possible d'activer ou de désactiver le partage de règles entre les machines virtuelles de stockage. Cette option n'est disponible que lors de la création de la règle de snapshots.

Avant de commencer

Pour afficher les stratégies d'instantané existantes, vous devez associer un lien. ["Apprenez à associer un lien existant ou à créer et associer un nouveau lien"](#). Une fois le lien associé, revenez à cette opération.

Étapes

1. Connectez-vous à l'aide de l'un des ["expériences de la console"](#).
2. Sélectionnez le menu  puis sélectionnez **Stockage**.
3. Dans l'onglet **FSx for ONTAP**, sélectionnez le menu actions du système de fichiers, puis sélectionnez **Gérer**.
4. Dans la présentation du système de fichiers, sélectionnez l'onglet **Storage VMS**.
5. Dans l'onglet **VM de stockage**, sélectionnez le menu d'actions pour la machine virtuelle de stockage contenant le volume à protéger avec des snapshots planifiés, puis **Actions avancées**, puis **Gérer les stratégies de snapshot**.
6. Sur la page de gestion des stratégies d'instantané, sélectionnez le menu d'actions pour la stratégie d'instantané à modifier, puis sélectionnez **Modifier**.
7. Dans la boîte de dialogue Modifier la stratégie de snapshot, apportez les modifications nécessaires à la stratégie de snapshot.
8. Sélectionnez **appliquer**.

Résultat

La politique Snapshot est mise à jour.

Assurez la mise en œuvre de snapshots immuables

Verrouiller les snapshots pour les empêcher d'être supprimés pendant la période de conservation.

Avant de commencer

Vous devez associer un lien pour activer les instantanés immuables. ["Apprenez à associer un lien existant ou à créer et associer un nouveau lien"](#). Une fois le lien associé, revenez à cette opération.

Étapes

1. Connectez-vous à l'aide de l'un des ["expériences de la console"](#).
2. Sélectionnez le menu  puis sélectionnez **Stockage**.
3. Dans l'onglet **FSx pour ONTAP**, sélectionnez le menu d'actions du système de fichiers qui contient le volume pour lequel verrouiller les instantanés, puis sélectionnez **Gérer**.
4. Dans la présentation du système de fichiers, sélectionnez l'onglet **volumes**.
5. Dans l'onglet **Volumes**, sélectionnez le menu d'actions du volume à protéger.
6. Sélectionnez **actions de protection des données, instantanés**, puis **rendre un instantané immuable**.
7. Dans la boîte de dialogue rendre un instantané immuable, procédez comme suit :
 - a. **Nom de l'instantané** : sélectionnez l'instantané à verrouiller.
 - b. Définissez la **période de conservation** en nombre d'heures, de jours, de mois ou d'années.
 - c. Acceptez la déclaration.
8. Sélectionnez **appliquer**.

Résultat

L'instantané du volume est maintenant verrouillé.

Affecter une politique de snapshots à un volume

Vous pouvez affecter une politique de snapshots à un seul volume pour créer des snapshots planifiés pour ce volume.

Avant de commencer

Vous devez associer un lien pour attribuer une politique de snapshot. ["Apprenez à associer un lien existant ou à créer et associer un nouveau lien"](#). Une fois le lien associé, revenez à cette opération.

Étapes

1. Connectez-vous à l'aide de l'un des ["expériences de la console"](#).
2. Sélectionnez le menu  puis sélectionnez **Stockage**.
3. Dans l'onglet **FSx pour ONTAP**, sélectionnez le menu d'actions du système de fichiers contenant le volume auquel attribuer une stratégie de snapshot, puis sélectionnez **Gérer**.
4. Dans la présentation du système de fichiers, sélectionnez l'onglet **Storage VMS**.
5. Dans l'onglet **VM de stockage**, sélectionnez le menu d'actions pour la machine virtuelle de stockage contenant le volume à protéger avec des snapshots planifiés, puis **Actions avancées**, puis **Gérer les stratégies de snapshot**.

6. Sur la page de gestion des stratégies d'instantanés, sélectionnez le menu d'actions de la stratégie d'instantanés, puis sélectionnez **Attribuer une stratégie au volume**.
7. Dans la boîte de dialogue attribuer une stratégie de snapshot, sélectionnez une stratégie de snapshot à affecter au volume et vérifiez la planification de la règle.

Si la règle contient des snapshots immuables et que vous souhaitez l'utiliser, acceptez l'instruction.

8. Sélectionnez **affecter**.

Résultat

La politique de snapshots est attribuée au volume.

Supprimer une politique de snapshots d'un volume

Supprimez une règle de snapshot d'un volume car vous ne souhaitez plus de snapshots du volume ou parce que vous souhaitez supprimer une règle de snapshot attribuée à plusieurs volumes. À [supprimer une règle de snapshot](#) qui est attribué plusieurs volumes, vous devez le supprimer manuellement de tous les volumes.

Avant de commencer

Vous devez associer un lien pour supprimer une politique de snapshot. "[Apprenez à associer un lien existant ou à créer et associer un nouveau lien](#)". Une fois le lien associé, revenez à cette opération.

Étapes

1. Connectez-vous à l'aide de l'un des "[expériences de la console](#)".
2. Sélectionnez le menu  puis sélectionnez **Stockage**.
3. Dans l'onglet **FSx pour ONTAP**, sélectionnez le menu d'actions du système de fichiers contenant le volume auquel attribuer une stratégie de snapshot, puis sélectionnez **Gérer**.
4. Dans la présentation du système de fichiers, sélectionnez l'onglet **Storage VMS**.
5. Dans l'onglet **VM de stockage**, sélectionnez le menu d'actions pour la machine virtuelle de stockage contenant le volume à protéger avec des snapshots planifiés, puis **Actions avancées**, puis **Gérer les stratégies de snapshot**.
6. Sur la page de gestion des stratégies d'instantanés, sélectionnez le menu d'actions de la stratégie d'instantanés, puis sélectionnez **Attribuer une stratégie au volume**.
7. Dans la boîte de dialogue affecter une stratégie de snapshot, sélectionnez **aucun** pour supprimer la stratégie de snapshot.
8. Sélectionnez **affecter**.

Résultat

La règle de snapshot est supprimée du volume.

Supprimer une règle de snapshot

Supprimez une règle de snapshot lorsque vous n'en avez plus besoin.

Lorsqu'une règle de snapshot est attribuée à plusieurs volumes, vous devez la supprimer manuellement [retirez-le](#) pour tous les volumes. Vous pouvez également [attribuez une autre politique de snapshots](#) sélectionner les volumes.

Étapes

1. Connectez-vous à l'aide de l'un des ["expériences de la console"](#).
2. Sélectionnez le menu  puis sélectionnez **Stockage**.
3. Dans le menu Stockage, sélectionnez **FSx pour ONTAP**.
4. Depuis **FSx for ONTAP**, sélectionnez le menu d'actions du système de fichiers avec le volume, puis sélectionnez **Gérer**.
5. Dans la présentation du système de fichiers, sélectionnez l'onglet **Storage VMS**.
6. Dans l'onglet **VM de stockage**, sélectionnez le menu d'actions de la machine virtuelle de stockage avec la stratégie de snapshot à supprimer, puis **Actions avancées**, puis **Gérer les stratégies de snapshot**.
7. Sur la page de gestion des stratégies d'instantané, sélectionnez le menu d'actions pour la stratégie d'instantané à supprimer, puis sélectionnez **Supprimer**.
8. Dans la boîte de dialogue Supprimer, sélectionnez **Supprimer** pour supprimer la stratégie.

Activez et modifiez les snapshots pour une conservation à long terme

Dans NetApp Workload Factory, vous pouvez activer les snapshots pour la conservation à long terme, ce qui vous permet de répliquer des snapshots spécifiques pour la reprise après sinistre à long terme.

La conservation à long terme permet aux services de l'entreprise de continuer à fonctionner même en cas de défaillance de l'ensemble du site, avec prise en charge du basculement transparent des applications via une copie secondaire.

Les mêmes étapes s'appliquent à l'activation et à la modification de snapshots pour une conservation à long terme.

Lorsqu'un cluster ONTAP sur site est la cible de la relation de réplication, la modification des snapshots pour une conservation à long terme n'est pas prise en charge.



La modification de la conservation à long terme n'est pas disponible lors de la réplication des données et des paramètres de configuration des storage VM.

Étapes

1. Connectez-vous à l'aide de l'un des ["expériences de la console"](#).
2. Sélectionnez le menu  puis sélectionnez **Stockage**.
3. Dans le menu Stockage, sélectionnez **FSx pour ONTAP**.
4. Depuis **FSx for ONTAP**, sélectionnez le menu d'actions du système de fichiers à mettre à jour, puis sélectionnez **Gérer**.
5. Dans la présentation du système de fichiers, sélectionnez l'onglet **relations de réplication**.
6. Dans l'onglet Relations de réplication, sélectionnez le menu d'actions de la planification de relation de réplication à modifier.
7. Sélectionnez **Modifier la rétention à long terme**.
8. Dans la boîte de dialogue Modifier la rétention à long terme, activez ou désactivez les instantanés pour la conservation à long terme.

9. Si vous choisissez de désactiver les instantanés pour la conservation à long terme, sélectionnez **appliquer** pour terminer cette opération.
10. Si vous choisissez d'activer les snapshots pour la conservation à long terme, choisissez entre sélectionner une règle existante ou créer une nouvelle règle.
 - a. Pour utiliser une stratégie existante, sélectionnez-la dans le menu déroulant.
 - b. Pour créer une nouvelle règle, procédez comme suit :
 - i. **Nom de la stratégie** : entrez un nom de stratégie.
 - ii. **Stratégies Snapshot** : sélectionnez une ou plusieurs stratégies de snapshot.
 - iii. **Copies à conserver** : entrez le nombre de copies snapshot à conserver sur le système de fichiers cible.
11. Sélectionnez **appliquer**.

Gérer les instantanés d'un volume FSx for ONTAP

Modifiez les paramètres des instantanés, activez l'accès aux répertoires et supprimez les instantanés pour gérer vos instantanés et la protection des données dans Workload Factory.

Modifier un instantané

Modifiez le nom, l'étiquette et la période de conservation d'un instantané. Si l'instantané n'est pas déjà immuable, vous pouvez le rendre immuable.

Étapes

1. Connectez-vous à l'aide de l'un des ["expériences de la console"](#).
2. Sélectionnez le menu  puis sélectionnez **Stockage**.
3. Dans le menu Stockage, sélectionnez **FSx pour ONTAP**.
4. Depuis **FSx for ONTAP**, sélectionnez le menu d'actions du système de fichiers avec le volume, puis sélectionnez **Gérer**.
5. Dans la présentation du système de fichiers, sélectionnez l'onglet **volumes**.
6. Dans l'onglet **Volumes**, sélectionnez le menu d'actions pour le volume avec l'instantané à modifier.
7. Sélectionnez **Actions de protection des données** puis **Gérer les instantanés**.
8. Depuis la page Gérer les instantanés, sélectionnez le menu d'actions pour l'instantané à modifier, puis sélectionnez **Modifier**.
9. Dans la boîte de dialogue Modifier un instantané, vous pouvez modifier les éléments suivants :
 - a. Changer le nom.
 - b. Changer l'étiquette.
 - c. Modifier la période de conservation.
 - d. Facultatif : **Rendre cet instantané immuable** pour empêcher sa suppression pendant la période de conservation.

Si l'instantané est déjà immuable, vous ne pouvez pas modifier ce paramètre.

Acceptez la déclaration concernant les snapshots immuables.

10. Sélectionnez **appliquer**.

Accéder à un instantané

Activez l'accès au répertoire des instantanés pour donner aux utilisateurs la possibilité d'accéder aux instantanés de manière autonome.

Étapes

1. Connectez-vous à l'aide de l'un des ["expériences de la console"](#).
2. Sélectionnez le menu  puis sélectionnez **Stockage**.
3. Dans le menu Stockage, sélectionnez **FSx pour ONTAP**.
4. Depuis **FSx for ONTAP**, sélectionnez le menu d'actions du système de fichiers avec le volume, puis sélectionnez **Gérer**.
5. Dans la présentation du système de fichiers, sélectionnez l'onglet **volumes**.
6. Dans l'onglet **Volumes**, sélectionnez le menu d'actions du volume avec l'instantané auquel accéder.
7. Sélectionnez **Actions de protection des données** puis **Gérer les instantanés**.
8. Depuis la page Gérer les instantanés, sélectionnez le menu d'actions pour l'instantané auquel accéder, puis sélectionnez **Accès**.
9. Dans la boîte de dialogue Accéder à l'instantané, sélectionnez **Activer l'accès au répertoire d'instantanés** pour accéder à cet instantané de volume et à tous les instantanés du volume.
 - Pour les volumes NFS : sélectionnez **Chemin d'accès NFS** pour afficher le chemin NFS de l'instantané.
 - Pour les volumes SMB/CIFS : sélectionnez **Chemin d'accès SMB** pour afficher le chemin SMB de l'instantané.
10. Copiez le chemin d'accès.
11. Sélectionnez **appliquer**.

Restaurer les données à partir d'un instantané

Vous avez la possibilité de restaurer les données d'un instantané vers un volume existant ou vers un nouveau volume.

["Restaurer un volume à partir d'un snapshot"](#)

Supprimer un instantané

Supprimez un instantané pour libérer de l'espace.

Les instantanés immuables ne peuvent pas être supprimés avant la fin de la période de conservation.

Étapes

1. Connectez-vous à l'aide de l'un des ["expériences de la console"](#).
2. Sélectionnez le menu  puis sélectionnez **Stockage**.

3. Dans le menu Stockage, sélectionnez **FSx pour ONTAP**.
4. Depuis **FSx for ONTAP**, sélectionnez le menu d'actions du système de fichiers avec le volume, puis sélectionnez **Gérer**.
5. Dans la présentation du système de fichiers, sélectionnez l'onglet **volumes**.
6. Dans l'onglet **Volumes**, sélectionnez le menu d'actions pour le volume contenant l'instantané à supprimer.
7. Sélectionnez **Actions de protection des données** puis **Gérer les instantanés**.
8. Depuis la page Gérer les instantanés, sélectionnez le menu d'actions pour l'instantané à supprimer, puis sélectionnez **Supprimer**.
9. Dans la boîte de dialogue Supprimer l'instantané, saisissez « supprimer ».
10. Sélectionnez **Supprimer** pour confirmer la suppression.

Informations connexes

- ["Créer un snapshot"](#)
- ["Création d'une règle de snapshots"](#)
- ["Restaurer un volume à partir d'un snapshot"](#)

Informations sur le copyright

Copyright © 2026 NetApp, Inc. Tous droits réservés. Imprimé aux États-Unis. Aucune partie de ce document protégé par copyright ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit ou selon quelque méthode que ce soit (graphique, électronique ou mécanique, notamment par photocopie, enregistrement ou stockage dans un système de récupération électronique) sans l'autorisation écrite préalable du détenteur du droit de copyright.

Les logiciels dérivés des éléments NetApp protégés par copyright sont soumis à la licence et à l'avis de non-responsabilité suivants :

CE LOGICIEL EST FOURNI PAR NETAPP « EN L'ÉTAT » ET SANS GARANTIES EXPRESSES OU TACITES, Y COMPRIS LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, QUI SONT EXCLUES PAR LES PRÉSENTES. EN AUCUN CAS NETAPP NE SERA TENU POUR RESPONSABLE DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, PARTICULIERS OU EXEMPLAIRES (Y COMPRIS L'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES DE SUBSTITUTION, LA PERTE DE JOUISSANCE, DE DONNÉES OU DE PROFITS, OU L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ), QUELLES QU'EN SOIENT LA CAUSE ET LA DOCTRINE DE RESPONSABILITÉ, QU'IL S'AGISSE DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, STRICTE OU DÉLICTELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE OU AUTRE) DÉCOULANT DE L'UTILISATION DE CE LOGICIEL, MÊME SI LA SOCIÉTÉ A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

NetApp se réserve le droit de modifier les produits décrits dans le présent document à tout moment et sans préavis. NetApp décline toute responsabilité découlant de l'utilisation des produits décrits dans le présent document, sauf accord explicite écrit de NetApp. L'utilisation ou l'achat de ce produit ne concède pas de licence dans le cadre de droits de brevet, de droits de marque commerciale ou de tout autre droit de propriété intellectuelle de NetApp.

Le produit décrit dans ce manuel peut être protégé par un ou plusieurs brevets américains, étrangers ou par une demande en attente.

LÉGENDE DE RESTRICTION DES DROITS : L'utilisation, la duplication ou la divulgation par le gouvernement sont sujettes aux restrictions énoncées dans le sous-paragraphe (b)(3) de la clause Rights in Technical Data-Noncommercial Items du DFARS 252.227-7013 (février 2014) et du FAR 52.227-19 (décembre 2007).

Les données contenues dans les présentes se rapportent à un produit et/ou service commercial (tel que défini par la clause FAR 2.101). Il s'agit de données propriétaires de NetApp, Inc. Toutes les données techniques et tous les logiciels fournis par NetApp en vertu du présent Accord sont à caractère commercial et ont été exclusivement développés à l'aide de fonds privés. Le gouvernement des États-Unis dispose d'une licence limitée irrévocable, non exclusive, non cessible, non transférable et mondiale. Cette licence lui permet d'utiliser uniquement les données relatives au contrat du gouvernement des États-Unis d'après lequel les données lui ont été fournies ou celles qui sont nécessaires à son exécution. Sauf dispositions contraires énoncées dans les présentes, l'utilisation, la divulgation, la reproduction, la modification, l'exécution, l'affichage des données sont interdits sans avoir obtenu le consentement écrit préalable de NetApp, Inc. Les droits de licences du Département de la Défense du gouvernement des États-Unis se limitent aux droits identifiés par la clause 252.227-7015(b) du DFARS (février 2014).

Informations sur les marques commerciales

NETAPP, le logo NETAPP et les marques citées sur le site <http://www.netapp.com/TM> sont des marques déposées ou des marques commerciales de NetApp, Inc. Les autres noms de marques et de produits sont des marques commerciales de leurs propriétaires respectifs.